



Langres, le 9 mai 2019

Monsieur François MARTIN
Commissaire enquêteur

Monsieur le Commissaire,

Eu égard aux missions que Madame le Préfet vous a conférées par arrêté n° 1564 en date du 13 mars 2019, prescrivant la réalisation d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Energies du Sud Vannier sur le territoire des communes de Tornay et Belmont, je vous prie de bien vouloir prendre en compte mon opposition ferme au projet d'implantation de 9 éoliennes en raison de leur présence dans le cône de visibilité Est des remparts de Langres.

Si je ne suis en rien opposée au développement d'énergies renouvelables au rang desquels l'énergie éolienne, ce développement doit se faire en conciliant d'autres composantes du développement des territoires parmi lesquels le développement économique. Or, le développement économique du sud-Haute-Marne est largement axé sur l'économie touristique. Sans prétention aucune de ma part, la ville de Langres est le produit d'appel de ce territoire. Sa notoriété permet d'accueillir un nombre croissant de touristes chaque année. L'essor du tourisme à Langres et de son corolaire le tourisme vert avec l'attrait indéniable des lacs et de la forêt, concoure à l'activité économique de territoires plus éloignés tels que ceux de l'Amance dont il est question pour l'installation des éoliennes.

Le tourisme langrois est basé sur son patrimoine. Langres est une « citée perchée » qui se voit à des dizaines de kilomètres alentours. Aussi ai-je eu soin de ne pas m'opposer aux précédents projets d'éoliennes visibles depuis les remparts dans la mesure où à l'inverse, elles n'étaient pas visibles dans les principaux cônes de visibilité éloignés depuis lesquels on peut admirer la ville et ses fortifications. Le plus bel angle de vue de la ville est sans conteste à l'Est. Cette zone est pour l'instant exempte de toute éolienne qui serait dans le champ de vision du touriste qui admirerait ce flanc de la ville de loin. Réciproquement, aucune éolienne n'est visible des remparts depuis leur partie Est.

Le projet de parc éolien de la SAS énergies Sud Vannier met ainsi gravement en péril une activité touristique capitale pour le territoire en termes de ressources et d'emplois. Selon une étude menée à l'échelle du pays de Langres il y a peu, 200 000 touristes fréquentent annuellement Langres et les quatre lacs. Ceux-ci consomment 19 millions d'euros sur le territoire. L'activité assure 170 emplois équivalents temps pleins.

La ville de Langres et son intercommunalité s'engagent dans la préservation des remparts et des paysages vus des remparts au travers d'une AVAP. La ville de Langres entretient 8 km de remparts grâce au soutien de l'Etat, de la Région, du Département, du GIP. L'ensemble de ces acteurs ont conventionné sur 7 ans pour ce faire, conscients qu'ils sont de l'atout que représentent Langres et ses fortifications. La construction d'éoliennes est de ce fait en contradiction avec ces efforts communs.

Enfin, les recommandations du SCOT du Sud haut marnais englobant les trois EPCI donc la zone de Belmont / Tornay, prévoient de laisser libre d'éoliennes le cône de vision représenté par la zone Est des remparts de Langres. Les éoliennes seraient parfaitement visibles des remparts EST de Langres.

Je me tiens à votre disposition pour tout échange complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, en l'assurance de ma considération.

Le Maire
Sophie DELONG